

USA : Microsoft fait de nouvelles concessions antitrust

Au cours d'une audience auprès du Département américain de la justice, et en présence de la juge de district Colleen Kollar-Kotelly en charge des poursuites antitrust, Microsoft a créé la surprise en indiquant qu'il prolongerait de deux ans la licence de ses technologies ouvertes à la concurrence.

Dans les poursuites antitrust contre le premier éditeur mondial, la Justice américaine a condamné Microsoft à ouvrir ses technologies à la concurrence, afin de dynamiser le développement d'applications pouvant communiquer avec Windows. Depuis, Microsoft a en effet ouvert une partie de ses technologies à la concurrence, sous forme de licences, qui prennent théoriquement fin avec la procédure, soit en 2007. L'éditeur fait donc un cadeau à ses licenciés en prolongeant ses licences jusqu'en 2009, un geste qui s'adresse sans doute plus à la justice qu'à la concurrence. D'ailleurs, Microsoft prend peu de risques avec cette décision, car depuis qu'il a mis certaines licences sur le marché, 14 compagnies 'seulement' ? dont Sun Microsystems et Time Warner - ont payé pour intégrer ces technologies dans leurs propres applications. Et la juge Kollar-Kotelly ne semble pas dupe. Si elle reconnaît qu' *«à ce point, il est difficile d'en mesurer l'impact sur le marché»* , elle a aussi déclaré aux avocats qu'elle *« espérait des résultats plus rapides»* . Microsoft a aussi indiqué qu'il autoriserait ses concurrents à licencier certaines technologies présentes dans la prochaine version de son système d'exploitation, 'Longhorn'.